

PLATE-FORME REVENDICATIVE DE L'EDUCATION PREMIER ET SECOND DEGRE

Document élaboré à partir des plate-formes locales, des secteurs en lutte, des associations et syndicats impliqués dans le mouvement POU LAGWIYANN DEKOLE.

Il a été retravaillé lors des assemblées générales et groupes de travail des 2 et 3 avril 2017.

Il sera adressé au gouvernement, au Rectorat, au Président de l'Université, et aux différentes collectivités locales, dans le but de satisfaire les demandes de la population guyanaise en lutte.

INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

- Au vu de l'étendue du territoire guyanais et l'éloignement des lieux de vie, nous exigeons **la création d'internats** dans les collèges et lycées avec une capacité d'accueil adaptée aux besoins. Une priorité ira vers la construction d'un internat à Grand Santi et à Camopi. Ces internats devront accueillir les élèves le week-end le cas échéant.
- Au vu de la "*Loi Egalité réelle en Outre Mer du 28 février 2017*" et afin de lutter contre la non-scolarisation et la déscolarisation, nous exigeons **un plan de constructions scolaires bio-climatiques** implantées sur les lieux de vie : **5 lycées** à Saint-Georges, Maripasoula, Macouria, Saint Laurent, Matoury, **10 collèges** dont 6 sur le Haut Maroni et Saint Laurent, **500 classes** (50 écoles de 10 classes). L'utilisation des matériaux locaux (filiale bois et latérite) permettra un moindre coût de construction et le développement des technologies bio-climatiques en Guyane.
- La construction d'établissements doit tenir compte d'un nombre raisonnable d'élèves, soit **20 élèves par classe**, il faut donc prévoir des structures à taille humaine (collèges 600..) Et la scolarisation obligatoire de **tous les jeunes de 3 à 18 ans**.
- Dans ce plan de constructions s'ajouteront **les équipements sportifs** (gymnase à Saint Laurent et Apatou notamment), les bâtiments pour la demi-pension, des salles des maîtres et des salles RASED.
- Ces établissements devront **sortir du désenclavement numérique** comme le prévoit la "*Loi Tout numérique du 7 octobre 2016*" pour l'ensemble du territoire avec une priorité pour les établissements éloignés du littoral. La Guyane envoie des satellites alors que le territoire connaît de graves problèmes d'accès au numérique.
- Les établissements scolaires guyanais sont vétustes et ils ne sont pas en conformité avec "*la Loi Adapte du 11 février 2005*". Nous exigeons **un plan de rénovation, d'entretien, de mise en conformité** et notamment l'accès aux personnes à mobilité réduite pour l'ensemble des établissements scolaires de Guyane. Les bâtiments scolaires existants devront être sécurisés. Une priorité sera portée pour les établissements suivants : Melkior et Garré, Félix Eboué, Arsène Bouyer d'Angoma, Paul Jean-Louis, Constant Chloré.
- Afin de favoriser la réussite scolaire de tous et toutes et de lutter contre les injustices sociales, nous exigeons l'accès gratuit, pour tous les élèves, à une **restauration scolaire de qualité en favorisant les produits frais et locaux**, y compris sur les temps périscolaires. Il faut au moins une collation sur les communes sous-dotées comme Saint Laurent. Nous exigeons **la gratuité des transports pour tous les élèves**. Enfin nous exigeons **l'augmentation des fonds d'équipements** pour les manuels scolaires, les matériels pédagogiques et leur accès gratuit aux élèves.

POLITIQUE ACADEMIQUE

REP +

- Pérennisation et renforcement des mesures du REP+
- Adapter l'organisation du REP+ aux spécificités du contexte social et géographique de la Guyane :
- Inclusion du temps de concertation des enseignants du 1er degré dans les emplois du temps.
- Affirmation du rôle des Titulaires Départementaux au sein de cette organisation.

L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

Contexte :

Nous demandons la ratification complète de la charte des langues régionales ou minoritaire afin de permettre l'expression de la diversité culturelle et linguistique de la Guyane dans l'espace public français. Le code de l'éducation reconnaît dans l'article L321-4 : « Dans les académies d'outre-mer, des approches pédagogiques spécifiques sont prévues dans l'enseignement de l'expression orale ou écrite et de la lecture au profit des élèves issus de milieux principalement créolophone ou amérindiens. »

Propositions :

- -Poursuite et extension des dispositifs de classes bilingues à parité horaire du cycle 1 au cycle 3 dans l'objectif d'une généralisation à l'ensemble de l'académie de la Guyane dans **10 ans**.
- -Pour le collège et le lycée mise en place d'un enseignement en langue de Guyane comme matière à part entière.
- -Recrutement de 400 ILM supplémentaires (Intervenants en langue maternelle) sur **dix ans**.
- -Mise en place d'un parcours de professionnalisation diplômant pour les ILM (DUSEF/Licence/Master en alternance). Dotation et pérennisation d'un budget spécifique consacré à cette formation¹ (rectorat, formation continue de l'université)
- -Mise en place d'une équipe dédiée au suivi, à la formation et à la construction de supports didactique : IEN dédié, Conseillers Pédagogiques Départementaux de langues et cultures de Guyane (amérindiennes, businengé, créole guyanais) .
- -Mise en place du conseil académique des langues et cultures régionales (Code de l'éducation).
- -Formation initiale et accompagnement de tous les personnels nommés en Guyane sur les langues et cultures de Guyane.
- -Développement des dispositifs d'accueil pour les élèves allophones. → accueil de tous les élèves
- Formation des personnels au FLSco (Français Langue de Scolarisation) .

Références sur ce point en fin de document

FORMATION ,CONCOURS, RESORPTION DE LA PRECARITE

- Plan de formation et de CDIation des professeurs contractuels.
- Pérenniser structurellement les concours réservés pour la Guyane, notamment le RAEP.
- Égalité de traitement et de formation pour le passage des concours.
- Maintien automatique des lauréats de concours dans l'Académie, s'ils le souhaitent.

- Ouverture de postes aux concours des disciplines orphelines.
- Formation au contexte local pour tous les nouveaux arrivants.
- . Pré-recrutement de jeunes au niveau baccalauréat pour être formés en alternance comme enseignants du primaire jusqu'à l'obtention du master MEEF, spécialement dans les communes isolées, en mettant en place un rythme d'alternance leur permettant de rejoindre leur commune à certaines périodes pour renforcer les effectifs dans les écoles. (dispositif expérimenté dans le cadre des emplois d'avenir, mais le rythme choisi ne permettait d'inclure que des écoles proches de Cayenne).
- Ouverture des concours d'enseignement et de la titularisation pour le primaire et le secondaire sans condition de nationalité, comme cela est le cas dans l'enseignement supérieur.
- Faciliter l'obtention de la nationalité française à tous ceux qui travaillent dans l'éducation nationale.

PROJET ACADEMIQUE ADAPTE

- Mise en place d'un plan académique ambitieux et expérimental sur 5 ans, avec une gouvernance stable et ancrée dans les réalités guyanaises
- Respect des salariés du rectorat. Mise en place d'un CHSTC spécial. Création de 35 postes.
- Adaptation des programmes dans toutes les disciplines et dans toutes les filières, du primaire au lycée, à partir d'une réflexion sur l'ouverture de l'enseignement sur les réalités culturelles, historique, sportives et scientifiques guyanaises, en harmonisation avec le socle commun.
- Adaptation du calendrier et des rythmes scolaires au climat et aux réalités guyanaises (le BTP fonctionne en saison sèche) en s'inspirant de ce qui a été fait dans d'autres territoires ultramarins et en permettant aux bacheliers d'intégrer les systèmes d'enseignement supérieur français.
- Construire un Plan Éducatif Local pour permettre un travail coordonné de tous les acteurs éducatifs des territoires en faveur de l'épanouissement des élèves
- Relance de l'observatoire de la non-scolarisation

OUVERTURE DE FILIERES

- Information des élèves sur les filières existantes et/ou à venir tournées vers les métiers adaptés à la réalité du territoire. Création de postes de Conseiller d'orientation / psychologues sur tout le territoire, notamment à Saint-Georges et à Maripasoula.
- Création de nouvelles filières en BTS, CAP et classes préparatoires.
- Adaptation des formations aux besoins du développement économique de la Guyane et aux perspectives d'emploi des élèves.
- Développement d'enseignements agricoles et professionnels adaptés aux besoins et contraintes du territoire.

• **DESENCLAVEMENT**

- Le désenclavement des communes isolées par un réel accès au logement, à l'éducation et aux services publics pour tous : transports (permettre la prise en charge des frais de déplacement dans le cadre de la formation professionnelle, actuellement non remboursés), communications, soins, énergie, emploi, formation, justice, cultures, sport et loisirs.
- Construction de la route/ voie ferrée de Bélizon à Maripasoula pour l'accès de tous les élèves (écoliers, collégiens, lycéens et étudiants) à l'éducation.
- Aménagement et reconnaissance de l'axe de Maripasoula à Papaïchton.

- Des capacités d'accueil aux normes et suffisantes pour les internats du fleuve et du littoral pour accueillir les enfants scolarisés, ouverture des internats du littoral le week-end et possibilité d'accueil des enfants par des familles d'accueil le week-end également. Une place pour chaque enfant du fleuve en internat la semaine. Les transports hebdomadaires des élèves des internats du fleuve vers leur famille sont des transports scolaires qui doivent être gratuits.
- Nomination d'un personnel référent et création d'un numéro vert pour le suivi des élèves de Camopi qui sont sur le Littoral, et des élèves de Trois Sauts qui sont à Saint Georges. Ce personnel sera issu de Camopi, afin de rétablir la confiance et la proximité avec les parents.
- Construction urgente de logements de fonctions pour tous les personnels affectés sur les sites isolés (Apaguy, Monfina, Loka).
- Application immédiate des engagements signés avec le Collectif des parents de Camopi en septembre 2016.
- Pour le transport fluvial scolaire : décret pour rendre le fleuve navigable.

CRÉATION DE POSTES ET GESTION DES PERSONNELS

TITULARISATION

Formation de tous les personnels précaires de la fonction publique en vue de leur titularisation.

RECRUTEMENT

- Création de 3500 postes pour atteindre la moyenne nationale en termes d'encadrement des élèves :
 - PE
 - Professeurs de collèges et lycées
 - CPE
 - Psychologues de l'Éducation Nationale : urgence dans le second degré.
 - Infirmiers
 - Assistants sociaux
 - AED (missions d'assistant pédagogique, assistant d'éducation, informatique)
 - AVS sous contrat d'AESH
 - Agents administratifs et d'entretien

La priorité semblerait aller aux communes moins pourvues, mais cette organisation ne relève pas du ministère

- Un plan de recrutement d'enseignants titulaires :
 - Assouplissement des règles pour le mouvement inter départemental des PE
 - Ouverture d'un concours exceptionnel (après le CRPE Guyane).

GESTION DES PAIES

- Relocaliser la DRFIP en Guyane

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

- Développement de structures et dispositifs alternatifs à l'incarcération : Établissements de Placements Éducatifs (reprendre le projet EPE Guyane abandonné en 2016).
- Création de deux unités éducatives d'activités de jour (UEAJ) répondant au cahier des charges national.
- La déconcentration des services de direction interrégionale de la PJJ au plus proche des besoins.
- La réaffirmation de la double compétence de la PJJ en intervenant au civil et au pénal (développement de l'assistance éducative en milieu ouvert).
- Renforcement de la PJJ, de l'Aide Sociale à l'Enfance, la Maison des Ados et des structures d'accueil comme la Maison d'Enfants à Caractère Social.
- Développement et renforcement des structures et dispositifs liés à l'enfance en danger et à la prévention de la délinquance.
- Révision de la convention EVIDENCE en impliquant l'ensemble des partenaires concernés.
- Création d'un dispositif de prise en charge suite aux exclusions temporaires et définitives des établissements scolaires.

ACCUEIL BIENVEILLANT ET ADAPTE DE TOUS LES ELEVES

SITUATION ADMINISTRATIVE

- Officialiser le « carnet scolaire » (ou un justificatif de suivi de formation dans un établissement scolaire ou universitaire) permettant l'égalité du traitement de tous les élèves pendant tout leur cursus scolaire. Libre circulation sur le territoire, accès aux voyages scolaires hors de la Guyane.
- Mise en place d'un service itinérant des services de la préfecture pour que tous les élèves puissent accéder à la carte de séjour et au certificat de nationalité (Maroni, Oyapock).
- Respect des obligations de délais légaux dans les démarches administratives (préfecture, tribunal d'instance).

HANDICAP ET ENSEIGNEMENT ADAPTE

- Mettre en œuvre l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire
- Formation des membres de la communauté éducative afin de favoriser l'accueil des élèves en situation de handicap.
- Favoriser l'accès et la participation sociale des élèves en situation de handicap au sein des établissements scolaires.
- Développer les structures d'accueil des enfants en situation de handicap nécessitant une prise en charge spécialisée hors établissements scolaires (exemple : IME, ITEP, etc)
- Développer les dispositifs d'accueil des élèves en situation de handicap au sein des établissements scolaires (exemple : SEGPA, ULIS, etc)

- Développer, optimiser et renforcer les RASED
- Développer les dispositifs d'accueil pour les élèves allophones
- Recrutement et formation d'un personnel médical et paramédical spécialisé en nombre suffisant avec un budget adapté au sein des établissements scolaires et des établissements spécialisés.

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

- Création d'une commission « absentéisme » dans chaque établissement (primaire et secondaire) pour prévenir le décrochage scolaire

- Proposer à la famille de désigner un référent familial, c'est à dire la personne qui pourra suivre la scolarité de l'enfant (sans retirer l'autorité parentale).
- Accompagner la jeunesse dans sa formation, et dans son insertion. (tutorat, référents).
- Ouverture de plus de classes professionnalisantes telles que de tremplins, de CAP, etc. avec des effectifs réduits et des moyens matériels adaptés

• CONDITIONS D'ÉTUDE ET IMPLICATION DES FAMILLES

TRANSPORTS EN COMMUN ET AMENAGEMENTS DE LA VOIRIE

- Développer le réseau de transports interurbains ainsi que le périurbain en Guyane.
- Concordance des transports en commun avec les heures d'entrée et de sortie des établissements.
- Amélioration et extension de l'application de navigation connectée aux transports en commun.
- Aménagement de trottoirs et de pistes cyclables sécurisées, éclairées et marquées pour accéder à toutes les structures scolaires en sécurité.
 - Précision : une amélioration de la piste cyclable de la RN1 à l'entrée de Saint-Laurent est attendue et un prolongement de la route menant au quartier des Vampires. Aménagement de trottoirs, d'éclairage public, et de feux ou d'un rond-point. Construction d'une route correcte à Bakapasi.
- Prévoir des transports pour favoriser la participation des parents à la vie de l'école (comme cela est déjà le cas sur le fleuve Maroni)

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

- Échanges intercommunaux : classes découvertes de la Guyane et de son patrimoine
- Réduction du coût des transports vers l'intérieur
- Développer les actions de sensibilisation au monde du travail (forum des métiers, découvertes d'entreprises, etc.)
- Créer un espace dédié aux parents au sein de chaque établissement avec des outils mis à leur disposition.
- Créer des espaces d'échanges et d'expression artistique plutôt que des permanences.
- Créer des espaces de bien être pour les élèves (jardins, carbets).
- Remédier à l'absence de signalétique des bibliothèques.
- Ouverture du Service Social en Faveur des Élèves (SSFE) dans le 1^{er} degré
- Création de fonds sociaux pour le 1^{er} degré
- Développer et mieux structurer le périscolaire
- Adapter les rythmes scolaires
- Affecter une dotation de 20 000 euros par lycée pour la maison des lycéens.
- Mise en place d'une vraie continuité territoriale vers les départements d'outres mer et la France hexagonale (réduction des prix des billets d'avions).
- Développement de l'associatif et du périscolaire : Développer des structures éducatives diverses pour les activités sportives, artistiques et culturelles en direction des enfants sur le temps libre (médiathèques, ludothèques dans les communes isolées)

Références sur la question des langues :

-Charte des langues

-Code de l'éducation

-Questions au gouvernement du 14 juin 2016 (Mme Berthelot)

-États généraux du multilinguisme en Guyane (2011)

-Texte scientifique sur le Canada

[1](#) Sur le modèle des MasterClass mises en place au Canada